

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

Présentation de l'évènement :

« 24 heures VTT » est une épreuve d'endurance à vélo organisée autour de Pont d'Ouilly (14690).

Ce défi s'inscrit dans le cadre de la manifestation le « Festival les Extraverties » organisée par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Néanmoins, l'épreuve « 24 heures VTT » est organisée par l'association Pont d'Ouilly Loisirs, dont le siège social se situe au 11 Rue stade René Vallée, 14690, Pont d'Ouilly. N° SIRET : 327 002 929 00039 / N° APE : 9329Z

L'association Pont d'Ouilly Loisirs est agréée à la Jeunesse et Sports (n° 01484050). L'association est assurée pour l'ensemble de ses activités au sein de la compagnie « Mesmin Assurances ».

Déroulement de l'activité :

Le **départ** de la manifestation aura lieu le **vendredi 27 Mai 2022 à 14h**.

L'**arrivée** est prévue le **samedi 28 Mai 2022 à 14h**.

Les participants seront accueillis de 11h à 13h le vendredi 27 Mai au camping de la base de loisirs (Point Accueil Jeunes). Une plaque de cadre et un système de chronométrage seront alors fournis. Attention, aucun départ ne pourra être enregistré après 14h.

Nouveauté 2022 : Une « Épreuve Jeune », d'une durée de 6 heures, est proposée pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Le départ se fait à 14h, en même temps que l'épreuve de 24 heures.

Un briefing (pour les deux épreuves) sera organisé 15 minutes avant le départ.

Important : Nous demandons au relayeur de chaque équipe d'être déguisé, si possible, lors du premier tour.

Le participant, seul ou en équipe, devra donc réaliser un circuit d'environ 7 km dans les chemins de la Suisse Normande. À la fin du défi, le nombre de tours effectué sera transmis à titre indicatif.

Les participants :

Pour le défi « 24 heures » :

- À réaliser **seul ou en équipe** (8 personnes maximum par équipe).
- Les participants devront être âgés de 16 ans au minimum.
- Les vététistes mineurs (de 16 à 17 ans) devront obligatoirement participer à l'épreuve en équipe, et devront être accompagnés au minimum d'un majeur présent sur le site.

Pour le défi « 6 heures » :

- À réaliser **uniquement en équipe** (3 ou 4 personnes par équipe)
- Les participants devront avoir entre 12 ans et 17 ans.
- Un adulte responsable devra être présent sur le site.

Une autorisation parentale sera obligatoire pour tous les mineurs.

Le modèle est à télécharger sur le site internet <http://www.lesextraverties.com>

Un concurrent pourra s'inscrire dans une seule et unique équipe.

L'évènement sera ouvert à tous les vététistes, licenciés et non-licenciés.

Pour des raisons de confort et de sécurité, le nombre de participants est limité à 60 équipes et 20 solos sur l'épreuve de « 24 heures » et à 20 équipes sur l'épreuve de « 6 heures ».

Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes **du Mardi 1^{er} mars 2022 au Dimanche 22 Mai 2022 à 23h59**. Elles ont pour vocation de réserver l'emplacement jusqu'à la validation de votre dossier. Le nombre de place est limité à 450 participants.

Nous demandons au capitaine de chaque équipe de veiller à la parfaite complétude du dossier d'inscription pour son équipe (informations et documents demandés).

Les participants s'engagent à être en bonne condition physique, permettant la pratique sportive en toute sécurité. Il est demandé à chaque participant d'être suffisamment entraîné pour participer à l'épreuve. Votre participation vaut déclaration de bonne santé.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Annulation :

En cas d'annulation après le dimanche 22 mai 2021, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

En revanche, en cas d'incapacité à participer à l'évènement, il sera possible de céder sa place à un remplaçant à condition que ce dernier fournisse tous les documents nécessaires à l'inscription au plus tard le jour du défi (avant le départ).

Sécurité :

Le VTT est une pratique sportive nécessitant prudence. L'association se dégage donc de toutes responsabilités quant à la présence d'obstacles sur le parcours (pierres, racines...).

Les vététistes doivent respecter le code de la route. De ce fait, ils s'engagent à adapter leur vitesse en fonction de la situation.

Par ailleurs, chaque participant s'engage à vérifier qu'il est bien couvert par son assurance personnelle.

Matériel :

Seuls les VTT, VTTAE et tandems en bon état et répondant aux normes de sécurité seront acceptés.

Les participants devront prévoir une **tenue adaptée à l'activité et à la météo**.

Les chemins n'étant pas éclairés la nuit, il sera obligatoire de venir équipé **d'une lampe frontale et d'habits réfléchissants**. Par ailleurs, **les lumières avant et arrière** sur le VTT devront obligatoirement être opérationnelles. **L'organisme se réserve le droit d'interdire le parcours de nuit pour les VTT dont l'éclairage sera insuffisant. Le port du casque est obligatoire.**

Respect de l'environnement :

Les participants seront tenus de ne pas jeter de détritiques dans la nature sous peine de sanctions. Ils doivent également faire preuve de courtoisie avec les autres concurrents ainsi qu'avec les autres activités présentes sur la manifestation.

Sanctions :

Tout manquement à ce règlement ainsi qu'un comportement pouvant nuire à autrui seront pénalisés.

La sanction pourra être mise en place par la disqualification d'un vététiste voire de l'équipe complète.

Utilisation de l'image :

En participant à ce défi, vous autoriserez l'organisme à utiliser les photos prises durant l'événement en renonçant au droit à l'image et ce, sans contrepartie financière.

Annulation de l'épreuve :

L'association se garde le droit d'annuler les « 24h VTT » en cas de nécessité absolue. Si tel est le cas, nous nous engageons à rembourser tous les frais d'inscription.

L'association se réserve le droit également, de modifier le règlement intérieur.

Réclamations :

Toute réclamation devra être portée par le capitaine auprès de l'organisateur référent. Les réclamations devront être déposées au plus tard 15 minutes après l'affichage des résultats.

Paiement :

Les frais d'engagement sont fixés à **20€ par personne** pour les « 24 heures » et **5€ par personne** pour les « 6 heures ».

La participation comprend l'hébergement en emplacement nu uniquement pour la nuitée du samedi sur notre camping de la base de loisirs (Point Accueil Jeunes, uniquement pour l'épreuve « 24 heures »).

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du paiement via la plateforme HelloAsso.

Hébergement :

Il est possible de réserver un hébergement sur place avec « **l'offre hébergement spéciale 24h VTT** ».

Cette formule vous permet de bénéficier de locations de tentes → **3€ par personne (8€ par nuitée supplémentaire)**.

Ces montants seront à rajouter aux frais d'engagement (voir paragraphe « Paiement »).

En emplacement nu, possibilité de venir camper du jeudi au dimanche (**5€ par nuitée supplémentaire**).

Dans tous les cas, la **réservation** doit se faire en ligne **lors de l'inscription**, via la plateforme HelloAsso.

Repas :

Différents stands de restauration seront proposés tout au long du week-end aux participants.

Pont d'OUILLY dispose également de nombreux restaurants adaptés à tous les budgets.

Pour un supplément de **5€**, une **formule petit déjeuner** sera proposée **le samedi 28 mai entre 7h et 9h30**.

Les repas doivent également être **réservés lors de l'inscription** en ligne.

Informations Diverses :

Il ne sera pas possible de louer de VTT sur place. Néanmoins, un stand d'entretien VTT sera proposé aux participants (prestation payante).

Chaque participant s'engage à prendre connaissance du règlement et à le respecter.